

## Questions orales

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je crains que le très honorable représentant ne m'ait mal compris. J'avais signalé que les événements auxquels j'assiste sont pour la plupart ouverts au grand public. Je répète que je rencontre en privé des libéraux...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Diefenbaker:** Et le pique-nique? N'est-ce pas une rencontre de fidèles du parti?

**M. Trudeau:** Tous les Ontariens sont les bienvenus au pique-nique.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Hees:** Pourvu qu'ils aient obtenu un billet du parti libéral.

**M. Trudeau:** Et pour bien montrer dans quel esprit ce voyage a été conçu, j'inviterais le très honorable député à venir avec moi, non pas dans mon hélicoptère, mais dans l'un des deux autres qui transportent les journalistes. J'espère que le très honorable représentant n'hésitera pas à venir au pique-nique si cela lui sourit.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Diefenbaker:** Je remercie le premier ministre de la générosité dont il fait preuve en utilisant les biens du Canada comme s'ils étaient à lui.

\* \* \*

## LES POSTES

## LA DEMANDE DU SYNDICAT DES POSTIERS CONCERNANT LA DÉSIGNATION D'UN MÉDIATEUR—LES INTENTIONS DU MINISTRE

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. C'est au sujet de la requête présentée par le Syndicat canadien des postiers, par l'intermédiaire de M. Finkelman, au sujet de la nomination d'un médiateur spécial chargé de s'occuper des mesures disciplinaires prises à propos de l'affaire des employés occasionnels. Comme il a assuré à la presse qu'il entend négocier en toute bonne foi, le ministre prouvera-t-il maintenant sa bonne foi en disant à la Chambre s'il accepte de nommer un médiateur spécial? Et dans l'affirmative, donnera-t-il immédiatement son accord à M. Finkelman?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes):** Je crois que le député, dont je respecte l'opinion en matière de relations industrielles, confond, sans doute involontairement, deux questions distinctes. En ce qui concerne la négociation collective au niveau national, nous sommes bien d'accord pour recourir à un agent de conciliation dans l'espoir, bien sûr, que les deux parties renonceront à toutes conditions préalables avant d'engager les négociations. Quant aux mesures disciplinaires prises à Montréal, il s'agit là d'une affaire locale qui n'exige pas le recours à la médiation, mais tout simplement l'application des dispositions pertinentes de la convention collective. Cela permettrait le recours à la procédure des griefs et M. Finkelman de la CRTFB finirait pas être saisi du problème par la voie

[M. Diefenbaker.]

ordinaire. Si on l'avait fait il y a trois mois, on aurait sans nul doute déjà résolu nombre de ces problèmes.

**M. Rodriguez:** J'ai toujours éprouvé pour le ministre le plus grand respect, et il le sait d'ailleurs fort bien. Mais ces mesures disciplinaires qu'il dit ne s'appliquer qu'à Montréal, ne sont pas locales, en fait, et touchent également Fredericton et la Tête des lacs. La procédure normale des griefs est prévue pour résoudre les problèmes de discipline qui se posent pendant la durée d'application du contrat. Comme on est en train d'appliquer ces sanctions dans plus de 1,000 cas, le ministre n'estime-t-il pas qu'on devrait les étudier séparément et non dans le cadre des négociations collectives actuelles? Le ministre est-il prêt à revenir sur sa décision pour nommer un médiateur spécial et le charger de résoudre le cas des 1000 postiers ou presque qui ont été suspendus?

● (1440)

**M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas perdre l'estime du député, et je le dis sincèrement. Je le répète, les suspensions à Montréal n'ont rien à voir, selon moi, avec le processus de négociation. Tout ce que je désire, c'est que l'on assure aux Canadiens le service postal auquel ils ont droit et il me semble que je perdrais l'estime du député beaucoup plus facilement si je cédaux au chantage, ce que je n'ai pas l'intention de faire.

\* \* \*

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Aurait-il l'obligeance de m'assurer qu'il fera une apparition dans ma circonscription au cours de sa tournée politique de la fin de semaine, étant donné que sa dernière visite, il y a un an, a ajouté 1,000 votes à ma majorité?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je n'en suis pas surpris, monsieur l'Orateur. Si vous vous donnez la peine de vérifier la chose, vous constaterez que dans chacune des photos où j'apparaissais, le député se faufilait à l'arrière-plan.

**M. Hees:** Monsieur l'Orateur, il est vrai que j'occupais une place prédominante dans toutes les photos et c'est parce que les gens de Prince Edward-Hastings me pressaient de sortir des rangs et de leur adresser la parole à la place du premier ministre.

\* \* \*

## LE CONSEIL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

## LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES CONSOMMATEURS

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et elle touche à autre chose que ce sur quoi on vient l'interroger. Le ministre de l'Agriculture déclarait à la Chambre, le 2 octobre 1974, que le gouvernement nommerait bientôt un représentant des consommateurs et deux autres représentants d'associations non agricoles au Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Le 14 novembre, le ministre de la Consommation et des Corporations exprimait l'espoir devant un comité parlementaire, que le cabinet prendrait une décision à ce sujet avant trois semaines.